

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	19 (1939)
Heft:	8
Rubrik:	Circulaire N° 3 : obtention des visas pour voyager entre France et Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CIRCULAIRE N° 3

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SECTION DE LILLE
22, Rue de Tournai
TÉLÉPHONE : 544-01

Paris, le 29 septembre 1939.

SECTION DE LYON
6, Quai du Général-Sarrail
TÉLÉPHONE : LALANDE 06-70

**AUX ADHÉRENTS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE
EN FRANCE**

SECTION DE MARSEILLE
7, Rue d'Arcole, 7
TÉLÉPHONE: DRAGON 72-06

OBTENTION DES VISAS

POUR VOYAGER ENTRE FRANCE ET SUISSE

SECTION DE STRASBOURG
10, Rue des Francs-Bourgeois
TÉLÉPHONE : 287-17

Messieurs,

Le grand nombre des demandes de renseignements reçues ces jours-ci par notre Secrétariat Général, au sujet de la question indiquée ci-dessus, nous amène à vous communiquer les quelques indications, d'un caractère absolument provisoire, que nous avons pu recueillir à ce sujet :

La frontière franco-suisse doit être considérée, jusqu'à nouvel ordre, comme **fermée**, dans les deux sens, pour les personnes de toutes nationalités.

Néanmoins des visas, autorisant le passage de France en Suisse ou vice-versa, peuvent être accordés, à titre exceptionnel, par les Administrations suivantes :

I. - DE FRANCE EN SUISSE

A — Pour les Français :

1. Obtention auprès de la Préfecture de Police à Paris, ou auprès des Préfectures en province, d'un visa de **sortie de France**.
 2. Obtention auprès de la Légation de Suisse à Paris, ou auprès des Consulats de Suisse en France, d'un visa **d'entrée en Suisse**.

B. — Pour les Suisses :

- I. Obtention auprès de la Préfecture de Police de Paris, ou auprès des Préfectures en province, d'un visa de **sorte de France**.
 2. Pas de visa pour l'entrée en Suisse.

II. - DE SUISSE EN FRANCE

A. — Pour les Français :

1. Pas de visa pour la **sortie de Suisse**.
 2. Obtention auprès de l'Ambassade de France à Berne, ou auprès des Consulats de France en Suisse, d'un visa d'**entrée en France**.

B. — Pour les Suisses :

1. Pas de visa pour la **sor^{tie} de Suisse**.
2. Obtention auprès de l'Ambassade de France à Berne, ou auprès des Consulats de France en Suisse, d'un visa d'**entrée en France**. (D'après ce que nous indiquent certains de nos adhérents, les administrations précitées veulent bien faciliter cette formalité, dans la mesure du possible, aux Suisses **démobilisés** qui désirent rentrer en France pour y reprendre leur activité civile.)

En raison du grand nombre des visas demandés, les délais normaux pour leur obtention, tant en France qu'en Suisse, paraissent être actuellement assez longs (une à trois semaines, si ce n'est davantage). Nous répétons du reste que ces visas ne sont accordés, de part et d'autre, qu'à titre absolument exceptionnel. A notre connaissance, il n'est pas possible d'obtenir des visas **d'aller et retour**; il faut prévoir, par conséquent, que si l'on se rend de l'un des pays dans l'autre, on ne pourra faire le voyage de retour avant un nombre de semaines indéterminé. Nous espérons vivement que cet état de choses pourra être bientôt amélioré; des modifications peuvent être apportées, d'un jour à l'autre à ce qui précède; nous nous efforcerons de vous en aviser le plus rapidement possible.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire général
de la Chambre de Commerce Suisse en France,
G. de PURY.

S. A. GALLODANA, Noisy-le-Sec

BRUNO BENDEL INGR. DIPL. E.P.Z.

BÉTON ARMÉ

MAÇONNERIE

PLATRERIE

CHARPENTE

TERRASSEMENT

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

PAVILLONS, VILLAS

IMMEUBLES

TRANSFORMATIONS

RÉPARATIONS, ENTRETIEN

**ÉTUDES - PROJETS - CALCULS - STATIQUES
EXÉCUTIONS**

TÉLÉPHONE NORD 2733
» 2734

TÉLÉGRAMMES
GALLODANA PARIS